

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 49

Artikel: A revoir simultanément
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lutte contre la spéculation foncière

De contre-projet en contre-projet pour aboutir à quoi ?

Une indignation ambiguë

Combattons la spéculation, voilà un slogan qui semble assuré d'un succès facile. Débarrassons-nous des spéculateurs, ces parasites, voilà un programme qui devrait faire l'unanimité. Même l'Exposition nationale, pourtant soucieuse de n'exclure personne de notre communauté, avait songé à métamorphoser les spéculateurs en rats, rongeurs de notre sol.

Or, dès que politiquement vous empoignez ce problème, vous observez que l'indignation des foules ne porte pas très loin, elle est ambiguë.

Quelques exemples des limites de cette vertueuse colère.

Tout d'abord, la description d'un « coup » réussi provoque dans le public une sorte d'admiration pour celui qui sait y faire. Prenons un cas réel, qui fut connu, cité, utilisé dans la propagande :

« Dans une agglomération située au-dessus de Lausanne, un bien-fonds de 170 000 mètres carrés fut, en mai 1960, acheté pour 696 000 francs; il était revendu en juillet 1961 pour une somme voisine de 3,5 millions. Ce qui représente en quatorze mois un bénéfice de près de 2,8 millions de francs. »

Quelle fut la réaction de ceux qui en eurent connaissance ? Bien joué, ont-ils pensé au fond d'eux-mêmes. Ils ne se voyaient pas concernés : cette commune n'était pas la leur; comment leur faire admettre que cette spéculation leur causait un préjudice concret ? Pour eux, le cas était intéressant comme l'exploit chanceux du joueur qui fait sauter la banque du casino.

On découvre aussi une solidarité de fait entre les spéculateurs et les propriétaires. Beaucoup possèdent un fonds qu'ils n'ont pas l'intention de monnayer; ils n'ont pas acheté pour revendre. Ce ne sont pas des affairistes. Mais si la poussée spéculative fait monter le prix des terres, ils s'en réjouissent comme nous le ferions tous : ils se savent plus riches. Or ils sont nombreux ceux qui possèdent un lopin, une résidence secondaire, qui sont enfants,

neveux, cousins de propriétaires. Ces résistances à toute entrave au commerce des terres sont plus diffuses dans la population qu'on ne l'imagine, preuve en soit le succès limité de la récolte des signatures lors du lancement de l'initiative syndicale et socialiste : 131 152 signatures pour l'ensemble de la Suisse.

Enfin, posséder un champ clos, c'est pour beaucoup un vieux rêve où s'unissent le goût de la sécurité et de la liberté. Etre maître chez soi, être charbonnier, pouvoir prendre racine. La terre est un mot aux résonances psychologiques profondes. Cet amour de la terre, on peut certes l'utiliser pour démontrer que le spéculateur vilipende le sol, l'avilit en le traitant comme une marchandise. Mais il est facile aussi d'effrayer les braves gens en brandissant la menace de l'expropriation et la mainmise de l'Etat; vos sillons seront foulés aux pieds, votre intimité violée.

Ainsi la lutte contre la spéculation ne sera pas franche : la bataille du bon peuple contre les méchants affairistes. Les propagandes immobilières n'auront aucune peine à rallier des partisans derrière des drapeaux où s'inscriront de nobles devises. Raison décisive pour que le législateur joue avec sûreté et doigté. Toute imprudence dans la préparation d'un texte qui doit réunir une majorité des Cantons et du peuple serait une faute politique grave.

Lenteurs démocratiques

Comme les idées avancent lentement et sinueusement dans notre démocratie !

En 1955 déjà, le Congrès du parti socialiste suisse demandait que « quelque chose soit fait ». Respectant la voie hiérarchique, il chargea le groupe parlementaire d'intervenir aux Chambres fédérales. Motion Freimüller : elle est acceptée par le Conseil fédéral sous forme de postulat, c'est-à-dire de vœu. Des experts sont mis au travail (les professeurs Jenny, Sieber et Max Weber). Leur rapport est envoyé aux milieux intéressés; et Berne en reste là.

Aussi, en 1962, au Congrès de Lucerne, le P.S.S. lance une initiative constitutionnelle. Cette initiative demande que la Confédération prenne, avec le concours des Cantons, des mesures pour empêcher une hausse injustifiée des prix des immeubles, pour prévenir la pénurie de logements et pour favoriser l'aménagement du territoire. Les moyens mis à la disposition des pouvoirs publics seraient un droit de préemption en cas de vente d'immeuble entre particuliers, ainsi que l'expropriation moyennant indemnité. En 1963, une liasse de 130 000 signatures, appuyant cette initiative, est déposée à la Chancellerie fédérale. Nouvelle commission d'experts, qui propose un contre-projet (I). Mais les juristes du Département de justice et police, non satisfaits, en élaborent un autre (II). Les Cantons et les associations consultées trouvent mauvaise cette deuxième mouture. Le Conseil fédéral, mieux conseillé, en élabore alors un troisième (III), après avoir obtenu des Chambres un délai supplémentaire d'une année pour l'étude de l'initiative. Ce contre-projet (III) est actuellement à l'examen : les Cantons, les associations, les partis se sont prononcés, en suggérant mille variantes qui seront retenues éventuellement pour la rédaction définitive (contre-projet IV).

Chose admirable, le Vorort de l'industrie se déclare opposé à l'actuel contre-projet qui sent, à ses yeux, l'improvisation !

A Langnau

Ces hésitations officielles ne sont d'ailleurs qu'une faible image des efforts qui doivent être déployés pour que s'opère une prise de conscience : le mot « aménagement du territoire » n'est à la mode que depuis peu.

Citons pour mémoire.

Le manifeste « Interrogeons la Suisse », 1955 : un premier choc. Dans le même esprit, la société « Die neue Stadt » faisait comprendre qu'une ville neuve, bien implantée, serait supérieure aux franges ban-

Les hérauts fatigués (suite)

pas les partis politiques **des moyens d'information indispensables**, et mieux vaudrait ouvertement leur permettre de s'équiper plutôt que de voir certains d'entre eux faire la retape des commerçants et des industriels (voir dans le livre de Jean Meynaud sur les partis politiques vaudois le chapitre éloquent sur le sous-développement financier des partis). Le fonctionnement de la démocratie moderne exigera plus que la « mobilisation » des scrutateurs de bureaux électoraux. Ce sera bientôt une vérité élémentaire. Et l'information sérieuse n'enlèvera rien aux tempéraments. Les choix politiques au lieu d'être écrasés sous le poids des grands mots n'en seront que plus évidents. Et surtout le public n'aura pas l'impression qu'une fois les propagandes retombées les élus doivent se mettre sérieusement à l'étude des dossiers.

A revoir simultanément

Nous avons dit combien l'article 56 qui limite à deux le nombre des conseillers d'Etat vaudois originaires du même district est dépassé. Cette remarque a eu un large écho. Souhaitons que la révision soit demandée et obtenue.

De même l'élection simultanée du Grand Conseil à la proportionnelle et du Conseil d'Etat au système majoritaire à deux tours ne donne pas satisfaction. Le malaise vient du fait que pour l'élection du Conseil d'Etat les partis, c'est-à-dire leurs comités, interprètent la volonté populaire et, compte tenu des résultats acquis, préparent une élection tacite. Or l'élection tacite déplaît au peuple. Le succès plutôt d'estime que de rire obtenu par les candidats bellettriers le démontre. Il serait plus naturel que, selon la mode genevoise, le peuple manifeste lors de l'élection du Grand Conseil son orientation et que l'élection du Conseil d'Etat suive et en découle, quitte à ne pas exiger un premier tour à la majorité absolue, mais à une majorité relative qualifiée. Il y aurait deux scrutins, mais pas de combinaisons possibles et de malaise.

Enfin les méthodes d'information et l'équipement de notre démocratie devraient être revus. Nous en parlons dans notre éditorial. Mais tous ces problèmes sont liés; c'est ainsi que les faibles ressources financières des partis ont été un facteur important dans la décision de faire coïncider élection au Conseil d'Etat et élection du Grand Conseil. De même, le souci d'économie est déterminant dans la préparation d'une élection tacite.

Si la révision du mode d'élection du Conseil d'Etat était proposée, il serait souhaitable que toutes ces questions soient en même temps reconsidérées : lieu de domicile, élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, moyens d'information mis à la disposition des partis et méthodes de propagande.

Belles-Lettres au pouvoir

Les candidats bellettriers ont choisi le style sérieux et le comique au deuxième degré. Les déclarations solennelles, calquées sur la propagande habituelle, vivent à l'ironie.

Espérons qu'ils feront campagne. Ce sera une excellente occasion de régler son compte au vocabulaire de baudruche. « ... Dans la mesure où nous incarnons les désirs de la grande majorité du corps électoral, nous savons que les électrices et les électeurs sauront nous soutenir avec intérêt et lucidité ». Après chaque représentation de la théâtrale de Belles-Lettres, jouée actuellement au Lapin Vert, les candidats présentent leur programme et offrent la contradiction.

Midi moins une

La Chancellerie du Canton de Vaud a annoncé l'heure exacte des dépôts de listes pour le deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat. 8 h. 30 : Parti socialiste; 11 h. 45 : Belles-Lettres; 11 h. 50 : P.O.P.; 11 h. 55 : Entente bourgeoise.

Ce qu'elle n'a pas dit, c'est que depuis 8 heures, les secrétaires des partis bourgeois et quelques éminences faisaient le guet au premier étage, derrière les fenêtres, en soulevant un coin de rideau. Ils surveillaient l'arrivée du porteur d'une liste inattendue; ils avaient sur eux deux jeux de listes pour toute éventualité : une, sans entente, pour l'élection tacite;